



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LaCopropriété.info :  
un carrefour d'information unique voit le jour**

**Montréal, le 17 juin 2015** – Regroupant 11 ordres professionnels et organismes d'autoréglementation dédiés à la défense du public, le site [www.LACOPROPRIETE.INFO](http://www.LACOPROPRIETE.INFO) est un carrefour d'information voué à devenir LA référence en matière de copropriété. Dorénavant, promoteurs, administrateurs, copropriétaires, vendeurs et acheteurs peuvent s'informer en fonction de leurs préoccupations dans un environnement aussi ludique que convivial.

« Suite au dépôt du rapport du Comité consultatif sur la copropriété à l'automne 2013, la Chambre des notaires du Québec a été mandatée par le ministère de la Justice pour réaliser un site Web convivial répondant aux besoins d'information des promoteurs, administrateurs, copropriétaires, acheteurs et vendeurs, et donnant accès à toute l'expertise professionnelle active en copropriété, et ce, dans un langage accessible à tous», déclare le président de la Chambre des notaires, M<sup>e</sup> Gérard Guay.

Grâce au site [www.LACOPROPRIETE.INFO](http://www.LACOPROPRIETE.INFO), les usagers auront accès, **sans frais**, à la fonctionnalité Info-Experts qui permet de poser des questions en ligne et d'obtenir une réponse de l'ordre professionnel ou organisme d'autoréglementation interpellé, et ce, dans un délai de 48 heures. Soulignons toutefois que les réponses fournies seront obligatoirement de nature informative, le conseil demeurant l'exclusivité des professionnels. Les usagers pourront aussi s'abonner à une infolettre donnant accès à des informations additionnelles et complémentaires à celles du site. Les différents contributeurs de contenus s'inspireront notamment de l'actualité et des préoccupations exprimées via l'Info-Experts.

**À propos des collaborateurs réunis**

Parmi les collaborateurs au projet réalisé par la Chambre des notaires figurent huit ordres professionnels, dont le Barreau du Québec, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Ordre des comptables professionnels agréés, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et deux organismes d'autoréglementation, soit la Chambre de l'assurance de dommages et l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

-30-

Source :  
Martin Scallon  
Directeur des communications  
514-668-4564



[martin.scallon@cnq.org](mailto:martin.scallon@cnq.org)